Mai 2016
N°268

Comité Départemental Olympique et Sportif du Val-de-Marne

Dans ce numéro :

Quel futur pour les associations sportives ? 2
Suppression de l'exonération de la TVA 2
Bénévolat, l'équivalent de 680 000 emplois en France 2
Les conventions pluriannuelles d'objectifs 3
Les amortissements 3
Prêt d'argent entre associations 3
« Panama Papers » n'épargne pas le sport 3
Bière ou pas bière, voilà la question !!! 4
La FFT de nouveau dans la tourmente 4
Pauvre FIFA !!! 4
Le cycle : une industrie resplendissante 5
Tous avec les Bleus 5
Cyclisme : des accidents en cascade 6
La sécurité de l'Euro 2016 en question 7
Alerte pour Rio 2016 7
Paris 2024 à l'heure de la concertation publique 7
JO de Rio : le porte-drapeau sera élu 7
La Russie sous pression 8
Le retour de l'Allemagne dans le cyclisme 8
Foot : La Ligue fait la une 8
Une étude australienne alarmante 9
AMA : soupçons-désavoeu – contradictions 9
Echos 94 10

Le défi du sport fédéré

La réforme territoriale induit des changements importants et stratégiques pour les fédérations qui sont face à une société en pleine mutation dans un climat qui n'est pas des meilleurs.

Le sport doit pourtant choisir, dans la mesure où le contexte social serait apaisé, et où la convivialité et l'empathie seraient revenues un mode de vie. Si c'était le cas, et on en est loin actuellement, les associations sportives pourraient choisir de travailler en commun et pas en concurrence ; dans cette perspective il s'agirait de « jouer » collectif.

Cette idée permettrait de sortir de la routine et d'une inertie, qui sauf exception, rend le modèle français peu adapté aux attentes des Français qui bousculent les schémas traditionnels.
Il s'agirait pour les fédérations d'avoir des offres différenciées qui favoriseraient une ouverture plus grande à tous les publics, ce qui n'est pour le moment pas le cas, même s'il est juste de constater que des efforts ont été faits dans ce sens.
Les clubs omnisport sont plus adaptés à cette idée, puisqu'ils regroupent à travers leurs sections de nombreuses disciplines, les intercommunalités vont favoriser ces clubs pour diverses raisons.

Le contexte social actuel favorise le consumérisme au sein d'une société dont le modèle se veut de plus en plus libéral, au sens économique du terme, ce qui engendre des inégalités et produit des exclusions, ce qui n'est pas inévitable si le progrès est au service de l'humain.
Si la pratique continue à exister, celles et ceux qui le peuvent, en fonction des disparités territoriales, cherchent à s'adapter à diverses offres, mais sur le court terme, dont une partie échappe au sport fédéré et c'est surtout dans le champ des activités de pleine nature. Ces dernières peuvent du reste se pratiquer en famille en toute liberté en dehors de tout cadre contraignant par nature.

L'intercommunalité va probablement obliger les clubs d'une même discipline à s'associer et à mutualiser leurs projets, et leurs moyens pour avoir une chance de continuer à exister, et de peser un poids sur les élus, ce qui peut permettre de continuer à obtenir des subventions.
On ne peut pas ignorer cette évolution, mais les politiques sont preneurs de projets innovants qui répondent à la demande sociale.
Le pragmatisme doit l'emporter sur le conservatisme qui sclérose le mouvement sportif, sans pour autant renoncer à ses valeurs et à son indépendance.

Le sport doit donc se préparer à ce défi dont les échéances se rapprochent à grand pas, dans le cas contraire le modèle français risque de se briser sur une réalité qu'il n'aura pas su anticiper.
Une des conditions qui serait une des innovations indispensables, serait de changer la composition du corps électoral des fédérations et de leurs organes déconcentrés pour permettre l'ouverture d'un vrai dialogue avec les dirigeantes et dirigeants de clubs. Cette idée commence à faire son chemin : un club une voix, c'est peut-être compliqué dans certains cas, mais c'est nécessaire pour favoriser l'émergence des idées dont le mode associatif ne manque pas.

C.L

Avec le soutien du Crédit Mutuel

Quel futur pour les associations sportives ?

Gilles Vieille Marchiset

C'est sous ce titre que la revue mensuelle de l'UFOLEP du mois d'avril publie cet article découlant d'une interview de Gilles Vieille Marchiset, professeur des universités à Strasbourg net sociologue.

Il serait difficile de le résumer mais l'on peut constater que l'analyse nous conduit à penser que le modèle sportif doit continuer à s'adapter à la demande sociale. Cette demande est beaucoup plus prise en compte par les associations multi-sport que celle qui sont unisport, et dont la pratique compétitive est très dominante, même si l'on constate une évolution.

Une réponse à la demande sociale serait de favoriser l'implantation, dans les zones les plus précaires, d'associations sportives en lien avec un relais local, un militant présent dans le quartier pour que l'offre sportive soit adaptée à la demande des quartiers populaires.

Ce dernier point nous parait essentiel, il serait tout de même plus facile d'implanter une association sportive si la République se donnait les moyens de réduire les concentrations des populations les plus démunies qui favorisent un communautarisme plus ou moins violent. Des efforts ont été faits mais c'est très insuffisant, on ne le sait que trop bien.

Suppression de l'exonération de la TVA

Elle concerne toutes les associations qui bénéficient de l'occupation de locaux payants, sauf à considérer que le prix demandé est symbolique, et que le coût ne correspond pas à la réalité économique.

Par contre l'occupation gratuite de locaux mis à disposition par la collectivité n'entre pas dans cette nouvelle réglementation européenne depuis le 1er janvier 2016. La franchise subsiste toujours selon l'article B du code général des impôts qui dispense de paiement de la TVA pour les opérations dont le montant annuel est de 82.200 euros maximum pour les fournisseurs de biens, et de 32.900 pour les prestations de service.

Si les petites communes ne sont guère concernées, il n'en est pas de même pour les villes, métropoles, conseils départementaux et régionaux, les nouvelles intercommunalités seront aussi concernées dans les années à venir.

En conclusion, la mise à disposition gratuite n'est donc pas concernée mais avec les réductions des dotations aux collectivités territoriales, on peut s'attendre à des mises à disposition de locaux ou structures payantes qui même à prix coutant seront passibles de la TVA.
Les associations doivent donc rester vigilantes sur ce point.

Bénévolat, l'équivalent de 680 000 emplois en France

«Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié et le sport comporte que 12% d'associations employeuses, mais ne représente au total que 4% des heures salariées du monde associatif. »

Dans son numéro 158 de mars 2016, l'INSEE nous a apporté un éclairage intéressant sur des chiffres qui concernent les associations, et qui conforte la place du bénévolat dans tous les secteurs.

C'est ainsi que l'on constate que celui-ci correspond à 680.000 emplois à temps plein dans les 1,3 millions d'association actives en 2013, dernière source connue. Le sport est au premier rang avec 24% (307.500 associations) suivent :

- Les loisirs, 22% (281.500 associations)
- La culture, 18% (237.100 associations)
- La défense des causes, des droits ou d'intérêts, 17% (217.100 associations

Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié et le sport comporte 12% d'associations employeuses, mais ne représente au total que 4% des heures salariées du monde associatif.

Quand on sait que 90% des ressources financières sont concentrées dans les associations employeuses, on comprend mieux la raison pour laquelle le sport peine à créer de l'emploi au regard de ses finances propres.

Contrairement à ce que l'on s'efforce de nous faire croire, le sport associatif n'est pas un créateur d'emplois dans l'avenir, sauf à augmenter les cotisations des adhérents dont on connait par avance les conséquences auprès de certaines couches sociales.

Les conventions pluriannuelles d'objectifs

Ces conventions appelées CPO ont fait l'objet d'une circulaire Valls du 29 septembre 2015 qui encourage le recours à cet engagement pour 4 ans, sous la forme d'une recommandation, pour les collectivités.

Du reste c'est déjà une obligation à partir de subventions qui dépassent le seuil de 23.000 euros.

On constate que les collectivités hésitent à s'engager sur plusieurs années, il convient donc, si c'est le cas, de les convaincre, voici quatre arguments à faire valoir :

- Le soutien de l'emploi et la sécurisation dans la durée d'une CPO
- Permettre de créer un nouveau service innovant.
- Sécuriser la relation en évitant une remise en cause dès lors que la convention respecte l'esprit de la loi.
- Confirmer qu'une CPO est toujours révocable si le projet ou l'action ne se réalise pas.

«C'est déjà une obligation à partir de subventions qui dépassent le seuil de 23.000 euros. »

Les amortissements

Une association est tenue de faire figurer dans ses comptes annuels, une charge correspondant à l'usure du matériel, dénommée « immobilisation corporelle ».

La durée de l'amortissement est variable en fonction du type de matériel et de la valeur, soit habituellement :

- Micro-ordinateurs (3 ans)
- Matériel de bureau, mobilier (5 à 10 ans)
- Agencements, aménagements (10 à 20 ans)
- Matériel de transport (4 à 5 ans)
- Installations techniques (5 à 10 ans)
- Constructions (20 à 25 ans)

Le petit matériel peut ne pas être pris en compte si la valeur à l'achat ne passe pas 500 euros HT.

Cette disposition générale permet d'anticiper le remplacement du matériel sans rencontrer de difficultés financières.

«La durée de l'amortissement est variable en fonction du type de matériel et de la valeur»

Prêt d'argent entre associations

Cette opération est possible, à défaut de mutualisation dans les actions, cependant il est indispensable de respecter quelques principes et conditions :

- Le prêt ne peut avoir lieu que si les statuts de l'association prêteuse le prévoient et qu'il est destiné à apporter un soutien financier à d'autres structures qui ont le même objet.
- Le prêt doit être gratuit, soit sans intérêts.
- Il doit être accordé à titre exceptionnel après le vote du C.A ou de l'A.G.
- La somme faisant l'objet d'un prêt doit provenir uniquement des fonds de l'association, on ne peut pas emprunter pour rendre service car ceci placerait alors l'association dans la situation d'une banque, et entrainerait à s'exposer à des sanctions pénales et financières.

«Il doit être accordé à titre exceptionnel après le vote du C.A ou de l'A.G. »

« Panama Papers » n'épargne pas le sport

On se demande comment il en serait autrement en raison des intérêts financiers qui y circulent et de l'opacité qui y règne au niveau professionnel, cela s'entend.

Si le football semble en première ligne, d'autres sports seraient aussi concernés ; c'est ainsi que l'on évoque le hockey su glace, le golf, la formule 1... La liste risque de s'allonger prochainement.

On espère que l'opacité qui entoure les paradis fiscaux sera levée pour éviter les doutes et suspicions, et la confusion qui ne cesse de croître comme la rumeur.

Bière ou pas bière, voilà la question !!!

«Consommer de la bière ne transforme pas les supporters en hooligans »

La loi Evin qui interdit la vente de boissons alcoolisées dans les enceintes sportives est souvent contournée, en dehors des dérogations prévues et donc légales.

Depuis plusieurs années, les clubs professionnels revendiquent le droit de pouvoir vendre de la bière sans aucune restriction en raison des retombées économiques que la vente génère, car quand on boit, on mange aussi, ce qui peut multiplier le chiffre d'affaire par cinq sur l'ensemble de la restauration.

Selon Mathieu Ficot, directeur du développement économique de la LFP *« Consommer de la bière ne transforme pas les supporters en hooligans »*

Sauf qu'il y a consommation et consommation… Et qu'à notre humble connaissance, le hooliganisme est renforcé par l'abus d'alcool, c'est peu contestable..

Enfin, il y a dans la loi un aspect de santé publique que l'on ne veut pas voir passer à la trappe pour de bonnes ou mauvaises raisons.

La FFT de nouveau dans la tourmente

Après les rumeurs persistantes, une enquête préliminaire a été ouverte, le 19 mars, par le parquet national financier.

Elle fait suite à une enquête de deux inspecteurs de la direction de la Jeunesse et des Sports qui avaient saisi le procureur de la République de Paris.

L'enquête portera sur des soupçons de « *possibles malversations* » de « *trafic d'influence et de trafic de billets.* »

La FFT n'avait pas besoin de cette affaire qui s'ajoute à une opposition persistante à l'extension de Roland Garros qui va de rebondissement en rebondissement, le dernier étant la décision du tribunal administratif qui a ordonné la suspension des travaux de construction d'un nouveau court dans le jardin des Serres d'Auteuil.

La FFT va se pourvoir en cassation, c'est le Conseil d'Etat qui aura la charge de la décision finale.

Pauvre FIFA !!!

Faut-il s'inquiéter de la santé financière de la FIFA ? En effet le rapport financier 2015 fait apparaitre une perte de 107,7 millions d'euros, une première depuis 2002.

On constate que les rémunérations des membres du comité exécutif sont très confortables, l'équipe dirigeante ayant cumulé la somme de 28,9 millions de dollars, en tête l'ex-président Sepp Blatter avec 3,28 millions d'euros. On comprend encore mieux l'attachement qu'il avait à son fauteuil, et il n'était pas le seul à défendre son pré-carré…

Le nouveau président, Gianni Infantino reste optimiste *« Grâce aux réformes récemment adoptées, je suis persuadé que la FIFA va ressortir plus forte que jamais. »*

De toutes les manières quand on est adossé à une réserve financière de 1,34 milliard de dollars (1,18 milliard d'euros), on n'a pas de mal à être optimiste avec une ridicule perte…

Sur un autre registre, on apprend que le grand procès de la FIFA lié à la corruption s'ouvrira fin février 2017 devant la justice américaine. L'accusation devrait clôturer son enquête le 30 juin de cette année, viendra ensuite la période réservée aux audiences préliminaires jusqu'à la fin janvier 2017.

30 personnes seront poursuivies, 5 ont déjà prévu de plaider coupable, 8 sont assignées à résidence aux Etats-Unis, 9 se trouvent à l'étranger et sont sous le coup d'une procédure d'extradition, et enfin les 8 dernières sont toujours dans leur pays sans demande d'extradition pour l'instant. Un total de 15 personnes auraient accepté de plaider coupable et de collaborer avec les enquêteurs, procédure qui permet d'obtenir d'éventuelles réductions de peines.

Dans le même temps, on apprend que le Brésil crée une commission d'enquête parlementaire « **FIFA, CBF et Mafia du Football »** qui devrait statuer sur les crimes commis par les dirigeants brésiliens de la FIFA et ceci en pleine crise gouvernementale, alors on se dit que cela ne va pas être très facile !!!

Le cycle : une industrie resplendissante

La parution du rapport annuel de l'Union Nationale de l'industrie du Vélo fait des envieux car cette industrie est d'une prospérité que beaucoup de secteurs apprécieraient.

En expansion depuis des années, les résultats 2015 confirme une nouvelle progression avec l'apparition des vélos à assistance électrique.

La vente tutoie la barre des 3 millions de vélos pour un chiffre d'affaires record et l'optimisme reste de mise selon les premiers résultats de 2016.

De ce rapport nous retiendrons le chiffre d'affaires global (vélos complets et accessoires) 1.690 millions d'euros et la part des détaillants (730 millions) devant les grandes surfaces sportives (580 millions) et les grandes surfaces traditionnelles (114 millions), le reste étant probablement imputable à la vente par correspondance (très peu développée en France).

UNIVELO
Union Nationale
de l'Industrie du Vélo

TOUS AVEC LES BLEUS

A l'occasion de cette compétition, le Comité Olympique et Sportif du Val de Marne lance du 9 mai au 9 juin un grand concours de pronostics en partenariat avec le Crédit Mutuel du Val-de-Marne et toutes ses caisses.

Le Comité départemental de Tourisme sera aussi à nos côtés pour annoncer le jeu et servira de relais au téléchargement des bulletins d'inscription, le CDOS fera de même sur son site.

De nombreux lots sont à gagner et c'est surtout l'occasion pour le mouvement sportif d'apporter, à sa manière, son soutien à l'événement parmi d'autres initiatives.

La remise des prix fera l'objet d'une soirée au District de football du Val-de-Marne que nous remercions d'ores et déjà de bien vouloir nous accueillir dans ses locaux au mois de septembre, la date n'est pas encore fixée mais ce sera en soirée.

Les bulletins réponses seront à déposer impérativement dans les caisses du Crédit Mutuel du Val-de-Marne.

Nous souhaitons bonne chance à toutes et tous, et nous espérons que l'équipe de France accomplira un beau parcours pour la joie de tous ses supporters dans un esprit de fairplay comme il se doit.

Cyclisme : des accidents en cascade

Que ce soit hors compétition ou, durant les courses, les accidents avec des blessures sérieuses voire des décès se sont succédés depuis le début de l'année.

L'UCI a timidement réagi en conseillant d'attendre la conclusion des enquêtes, en interdisant brutalement les freins à disque et en préconisant le respect pour les sponsors (avec qui l'UCI conclut des contrats comportant des clauses d'invitations de VIP sur les grandes manifestations).

Un bref rappel des faits confirme une dangerosité très élevée lors des entrainements des équipes professionnelles, un accroissement des chutes en compétition et une présence hégémonique de véhicules lors des épreuves les plus prestigieuses.

Il fut un temps, celui de la splendeur des clubs franciliens, ou les séances d'entrainement étaient supervisées par le directeur sportif en personne depuis un véhicule, généralement accompagné d'une voiture d'assistance mécanique et d'un véhicule à l'avant. Outre la présence humaine et la « surveillance », cette escorte assurait une sécurité. Avec l'enregistrement des données, l'accompagnement moderne se limite généralement à une assistance mécanique (un seul véhicule derrière). Or, une voiture « ouvreuse » aurait permis d'avertir une brave touriste anglaise qui avait confondu un panneau de sens interdit avec une autorisation d'emprunter une voie à allure généreuse pour aller à la rencontre d'un groupe qui profite des derniers kilomètres pour régler son « train » en vue des sprints.... L'UCI ne peut être impliquée dans la responsabilité de cet accident avec des blessés très grave mais elle peut demander des comptes, exiger que des mesures soient prises, elle qui impose tant de contraintes logistiques aux équipes.

En compétition, plusieurs accidents dont un, mortel, nécessiteraient un examen objectif des différentes situations en concertation avec les organisateurs et avec les équipes. Ce point que nous avons déjà abordé est toujours sous le même régime règlementaire, il s'est même légèrement dégradé.
Le nombre de voitures est toujours élevé et la présence de VIP sur la course, au cœur de l'action, s'est développée. Les motos sont toujours aussi nombreuses, de plus en plus grosses et, désormais toutes équipées de larges sacoches métalliques. Ces motos sont de 4 types :

- Celles des commissaires, indispensable et vous vous doutez bien qu'ils ne sont pas 20, ni 10 !
- Les motos d'assistance « neutre » liées à des contrats ponctuels avec des équipementiers. Ce sont de bons contrats et elles offrent une bonne exposition médiatique (marque vue à la télévision et impression de générosité en secourant de valeureux cyclistes malchanceux).
- Les motos de presse, une presse à qui l'on accorde de plus en plus d'accréditations ce qui ne peut se contester, encore faudrait-il que les commissaires aient autorité pour gérer leur circulation.
- Les motos de sociétés « événementielles »..... dont on nous dira qu'elle n'existe pas.

Par exemple, l'on apprend que la moto qui a percuté ce coureur belge, Antoine DEMOITÉ, l'a fait après son décès (fracture des cervicales) et ne peut être responsable... chacun interprètera en son âme et conscience. Cette moto, une Kawasaki 1400, affiche des performances exceptionnelles et un poids de 300 kg... sacoches comprises

Il existe un code de bonne conduite avec sanction (dont l'exclusion), des réunions de prévention mais.... lorsqu'une moto heurte un coureur qui se relève après une chute dans la Trouée d'Arenberg, elle ne doit son salut (du lynchage public) qu'à une bonne et courageuse accélération !

Il est aussi exact de noter que les grandes classiques qui avaient auparavant, de 120 à 150 participants, donnent le départ, aujourd'hui, à plus de 220 coureurs.

Le cyclisme sur route qui a opté pour un développement offrant aux sponsors, outre la stabilité, une batterie de services qui pourraient être préjudiciables à l'avenir de la discipline si cela ne se fait pas avec « raison ».

Parmi les mesures peu onéreuses et probablement efficaces, la publication de la liste des véhicules (voitures et motos) autorisées par l'organisation serait appréciée.

« En compétition, plusieurs accidents dont un, mortel, nécessiteraient un examen objectif des différentes situations en concertation avec les organisateurs et avec les équipes. ».

La sécurité de l'Euro 2016 en question

A ce propos, le ministre, Bernard Cazeneuve, a déclaré : *« On ne peut pas rehausser en permanence ce qui est déjà à un niveau très élevé depuis janvier 2015, mais nous pouvons conforter le dispositif ».*

Après les attentats du 13 novembre, le comité d'organisation de l'Euro 2016 avait validé une série de nouvelles mesures qui vont transformer les abords des stades en camp retranché ; En s'appuyant sur l'organisation de la COP 21, le ministre a aussi déclaré : *« Il faut avoir la souplesse qui permettrait le cas échéant de reconsidérer nos positions sur telle ou telle zone. »*

Ceci ressemble à une stratégie de type militaire, ce qui n'empêche pas le recrutement prévu de 10.000 agents privés placés sous la responsabilité des villes hôtes, soit 7% de plus que le chiffre prévu avant le 13 novembre.

Par contre d'autres s'inquiètent que d'autres cibles déjà identifiées puissent souffrir d'un abaissement du niveau de sécurité au moment de l'événement. On le sait, les forces publiques sont déjà aux limites de leurs possibilités.

Bernard Cazeneuve

Alerte pour Rio 2016

Selon le comité d'organisation, seulement 47% des billets ont été vendus à quatre mois des Jeux, et c'est pire encore pour les Paralympiques avec 12%.

A la décharge des brésiliens, le pays est face à une conjoncture économique très défavorable, une récession qui se conjugue à une crise politique sans précédent ?

La menace bien réelle d'une destitution de la présidente élue, Dilma Rousseff, peut avoir des conséquences dont il est difficile d'imaginer l'importance et les répercussions sur le déroulement des Jeux. Ce serait une première dans l'histoire, si on allume l'incendie, alors tout est possible.
D'ores et déjà le ministre brésilien des sports, Georges Hilton, a quitté son poste et sera remplacé, *à titre intérimaire*, par Ricardo Leysser, homme fort du gouvernement dans l'organisation des Jeux.

Cet intérim peut signifier que Ricardo Leysser ne restera pas forcément en poste jusqu'au Jeux, les enjeux économiques sont énormes pour le Brésil mais la corruption endémique dans ce pays fait craindre le pire.

« Selon le comité d'organisation, seulement 47% des billets ont été vendus à quatre mois des Jeux… »

Paris 2024 à l'heure de la concertation publique

Cette idée a pour but de renforcer le projet olympique par l'ouverture d'une « boite à idées ». Deux axes ont été choisis :

- Cinq grandes réunions publiques de concertation destinées à générer des idées autour du dossier pour le conforter.
- La mise à disposition des internautes d'un kit de concertation qui est ouvert aux clubs sportifs, aux collectivités, aux entreprises, aux écoles.

Le projet est consultable sur internet. N'importe qui peut donner son avis, critiquer et apporter des nouvelles idées… Il s'agit de les proposer de manière innovante.

En octobre, les 100 meilleurs idées seront retenues et étudiées pour une intégration possible à la dernière version du dossier qui sera déposé au CIO en février 2017.

Selon Bernard Lapasset co-président du comité de candidature, le CIO semble vouloir attendre un héritage après les Jeux pour la ville qui sera choisie.

« Le projet est consultable sur internet. N'importe qui peut donner son avis, critiquer et apporter des nouvelles idées… »

JO de Rio : le porte-drapeau sera élu

C'est une idée originale et plutôt sympathique que cette élection par ses pairs du « porte drapeau » aux prochains Jeux Olympiques de Rio de Janeiro.

L'élection est programmée pour la fin juillet.

La Russie sous pression

«C'est le « Times » qui vient de dévoiler l'affaire en publiant des témoignages accablants et des éléments de preuve qui tendraient à dénoncer les faits d'un dopage organisé»

L'athlétisme russe est toujours interdit d'envoyer ses athlètes dans les compétitions internationales ou d'en organiser. Si des progrès ont été constatés depuis la suspension en novembre par la Fédération Internationale, il reste encore des efforts à faire pour une réhabilitation totale.

La commission de l'IAAF se réunira en session extraordinaire au mois de mai pour un verdict final qui sera le sésame pour une participation aux prochains JO au Brésil. Il semble, que de son côté, la Russie considère à tort, qu'avec le temps l'affaire s'éteindra d'elle-même, ce qui n'est pas l'avis de l'IAAF et de l'AMA qui ne prendront pas le risque pour leur réputation de se déjuger.

Cette affaire risque de se compliquer car après l'athlétisme, c'est au tour de la natation d'être sur la sellette à la suite d'une accusation de dopage systématique des nageurs et nageuses. C'est le « Times » qui vient de dévoiler l'affaire en publiant des témoignages accablants et des éléments de preuve qui tendraient à dénoncer les faits d'un dopage organisé.

Le président de l'AMA, Craig Reedie a assuré *« Si ces accusations sont fondées, elles vont certainement préoccuper l'agence mondiale antidopage, et nous allons les examiner en détail. »*

Si les faits se trouvaient avérés, ce serait encore un nouvel obstacle pour la participation aux JO de deux disciplines majeures dont les conséquences seraient très graves pour l'image de la Russie, on ne peut préjuger de la réaction du président Poutine qui pourrait aller jusqu'à un boycott des prochains Jeux de son pays.

Le retour de l'Allemagne dans le cyclisme

Celui-ci était suspendu depuis 2008 à la suite des scandales de dopage dans le cyclisme professionnel. Il devrait revenir dans le giron d'Amaury Sport Organisation qui est déjà propriétaire du Tour de France.

On peut penser qu'en raison du nombre très important d'adeptes du vélo en Allemagne, plus de 27 millions, le Tour d'Allemagne renaitra en 2017 ou 2018. Les conditions semblent vraiment requises pour une course pérenne s'inscrivant dans une stratégie de mobilité durable au cœur des politiques publiques allemandes.

Le parcours se devra d'être très attrayant pour attirer les partenaires indispensables et séduire aussi le public. De son côté la télévision publique ARD avait diffusé, à nouveau, depuis l'an passé la Grande Boucle, après une absence de trois ans.

Le désamour des médias envers le cyclisme professionnel était dû aux affaires de dopage successives depuis les années 2000 et tout particulièrement du coureur Jan Ulrich qui avait avoué s'être dopé.

Foot : La ligue fait la une

Frédéric Thiriez

Frédéric THIRIEZ, président depuis 2002 de la Ligue de Football Professionnel (LFP) crée la surprise en annonçant sa démission avec effet immédiat à l'issue de l'assemblée générale du 15 avril.

Ses deux derniers objectifs atteints, la nomination d'un Directeur Général (il s'agit de l'ex PDG d'Orange, Didier QUILLOT) et l'adoption de nouveaux statuts (pour une nouvelle gouvernance), il considère sa mission terminée. Encore faut-il que ces nouveaux statuts obtiennent l'aval de la Fédération, ce qui est programmé pour le 28 mai.

Il n'échappera à personne que, pressé par les instances, abandonné par ses pairs et « retoqué » par le Conseil d'Etat pour la réforme du système des montées et des descentes, sa position devenait invivable et qu'il ne souhaitait pas être sur le devant de la scène pour la finale de la Coupe de la Ligue, celle de l'an passé l'ayant vu renoncer à saluer les bastais.... Il se dit également que le Président de la République avait transmis quelques messages très clairs et peu flatteurs. THIRIEZ parti, la LFP s'est empressée d'adopter le principe des barrages préconisé par la Fédération.

Les nouveaux statuts, fraichement adoptés, préconisent un intérim par le Directeur Général jusqu'à la prochaine élection dont la date ne sera pas avancée.

L'on retiendra de cette présidence une augmentation conséquente des recettes liés aux contrats avec l'audiovisuel ainsi que de nombreuses frictions avec les instances fédérales et avec certains « membres de la famille ». Et l'affaire LUZENAC.
Quant au nouveau Directeur Général, il n'a pas attendu très longtemps pour se manifester et louer le système... Anglais.

Une étude australienne alarmante

Il ressort de cette étude comportementale portant sur 11 millions d'enfants, de 9 à 16 ans à travers le monde, que des scientifiques de l'université australienne d'Adélaïde sont arrivés à cette conclusion : « En 40 ans, les capacités cardiovasculaires des adolescents ont baissé de 25%, affirmation confirmée par des cardiologues français. »

Les adolescents qui ont des activités physiques régulières sont devenus une minorité au 21e siècle, on constate que les grands coupables seraient les écrans sous toutes leurs formes et les parents qui laissent faire et participent à une utilisation dommageable de ces outils.
Qui n'a pas sa petite tablette pour jouer !!!

Dans les années 70, un collégien pouvait courir un 800 mètres en 3 minutes, aujourd'hui, il lui en faut quatre. Le professeur François Carré, cardiologue au CHRU de Rennes et membre de la Fédération Française de Cardiologie a déclaré : « *Quand on sait que l'endurance est l'un des meilleurs marqueurs d'une bonne santé cardio-vasculaire, il est temps de recommencer à bouge.* »

Les adolescents sont donc moins endurants, et souvent en surpoids, ce qui entraine des conséquences sur la santé. Quand on sait que notre cœur atteint sa pleine capacité en 18 et 20 ans, il est temps de réagir pour réduire les risques d'hypertension chez les jeunes en suivant des préceptes médicaux qui peuvent se résumer en trois points :

- O tabac, facteur de dépendance.
- 5 fruits et légumes par jour.
- 60 minutes d'exercice par jour.

Ces recommandations s'appliquent dès le plus jeune âge.

Une action structurante est en cours dans les écoles et collèges **« Les Parcours du Cœur Scolaire ».** Elle a été initiée à l'origine dans la région de Lille, elle progresse de 30% chaque année. Actuellement plus de 1.500 établissements ont adhéré à ce programme qui s'achève le 15 mai et qui touche 210.000 enfants. Cette initiative se traduit par la mise en place d'ateliers ludiques : (l'ABC d'une bonne activité physique et d'alimentation…).

Le but est de mettre en place un projet à sa mesure qui conduise les enfants à prendre conscience que leur corps est un capital à ne pas négliger.

Le docteur François Paillard, président de la Fédération Française de Cardiologie estime que cette action répond à une véritable attente.

« Préceptes médicaux résumés en trois points :
- ***O tabac, facteur de dépendance.***
- ***5 fruits et légumes par jour.***
- ***60 minutes d'exercice par jour Ces recommandations s'appliquent dès le plus jeune âge.***

AMA : soupçons-désaveu-contradictions

Nous nous souvenons des commentaires d'une ancienne ministre des sports au sujet de Rafael NADAL. Maintenant, c'est l'AMA qui, par la voix de son ancien président, le canadien Dick POUND, compare Novak DJOKOVIC à….. Lance AMSTRONG ! Nous laissons à chacun la responsabilité de ses déclarations et nous espérons qu'elles reposent sur des éléments concrets et incontestables.

Après avoir sévèrement condamné Maria SHARAPOVA en la sommant de restituer ses gains, les responsables de l'AMA songent, aujourd'hui, à retirer le fameux Meldonium de la liste des produits dopants ! Une institution qui se contredit perd toute crédibilité et les pays à jour de leur contribution à la lutte antidopage apprécieront. En fait, il apparait une ambiguïté scientifique sur la date de prise qui pourrait être antérieure à la date d'interdiction (01/01/2016) et de fortes pressions s'exercent, de nouvelles disciplines étant « atteintes », les unes derrière les autres.
Le Monde a titré : « La semaine noire de l'antidopage » !

Les Echos 94

Sun Frisbee : On est les champions !

Mars 2016 a été la saison du championnat mixte en extérieur pour le Sun. Après presqu'un sans-faute des 2 équipes à la phase aller, tout se joue lors de la phase finale à Joué-les-Tours.

Pour l'équipe 1, c'est la médaille d'argent en division 1, après une défaite 13-15 contre Izaka (Noisy-le-Sec). Pour l'équipe 2, c'est par contre la consécration avec le titre de champion de France D2, le tout sans aucune défaite sur les 2 phases !

Le Sun alignera donc 2 équipes en D1 l'année prochaine.

La jeune garde, nos -13 ans participaient à la coupe Ile de France, ils obtiennent une belle 2ème place.

En avril, ce sont les championnats open et féminin qui commencent. Souhaitons au Sun la même réussite que jusqu'à présent.

Nécrologie

Nous apprenons avec tristesse le décès de Jean-Louis MONCHABLON qui fut le président émérite des Cyclotouristes Saint Mauriens, un club historique fondé en 1934 (par Jacques AUSECACHE comme le rappelle une stèle au Stade Chéron) et qu'il « relança » il n'y a pas si longtemps. Atteint par une maladie dé-génératrice, il se savait condamné, mais c'est avec dignité qu'il vécut ses derniers instants.

A son épouse (qui fut conseillère municipale de Saint Maur), à ses enfants et à sa famille, le CDOS présente ses condoléances les plus sincères.

****

Marcel Pigou, sociétaire du Ring de Fontenay, club créé en 1947 a perdu son dernier combat le 15 avril, après 94 rencontres et 88 victoires.
Un hommage lui a été rendu le 20 avril en présence de ses amis.
Le CDOS s'associe au deuil de la famille et de ses proches.

Colloque MAIF

Organisé avec la MAIF, ce colloque portait sur « Responsabilités et assurances des associations sportives », il s'est déroulé à la Maison des Syndicats le 7 avril en soirée.

Le sujet avait permis de réunir quelques 65 associations qui purent avoir des informations de qualité grâce aux divers intervenants qui connaissaient bien leur sujet.
Cette rencontre a prouvé, une fois encore, que le CDOS du Val-de-Marne est fidèle à ses engagements pour être toujours plus près des préoccupations du sport en proposant des rencontres sur diverses thématiques.

Les dirigeantes et dirigeants bénévoles ont besoin d'avoir régulièrement des renseignements sur des sujets qui leur permettent de mieux gérer leurs associations, celui proposé étant assez complexe.

Nous précisons une fois encore que le CDOS dispose d'un CRIB (Centre de Ressources et d'information pour les bénévoles) géré par Romain Legrand qui apporte une aide appréciée et que vous pouvez le consulter tous les jours du lundi au vendredi, contact : 01 48 99 10 07, mail cdos94@cdos04.org, site : www.cdos94.org

MAIF ASSOCIATIONS & COLLECTIVITÉS
assureur militant

Challenge Olympique des familles

La 13ème édition du Challenge se prépare et arrive à grand pas! Cette année, nous vous donnons rendez-vous le samedi 18 juin au Parc du Tremblay à Champigny entre 13h et 18h30 pour venir faire du sport en famille.

Cette année, l'évènement sera exceptionnel puisqu'il se déroulera dans le cadre des 50 ans des Jeux du Val-de-Marne. Ainsi au lieu de la vingtaine d'activités d'initiation sportive prévue en parallèle du Challenge, il y en aura une cinquantaine!

Vous retrouverez comme chaque année le challenge d'athlétisme avec six épreuves. Pour y participer, il suffit de constituer une équipe avec au moins un adulte et un enfant âgé de 6 à 13 ans (quatre personnes max par équipe). Les inscriptions peuvent se faire en téléchargeant le bulletin d'inscription (sur notre site www.cdos94.org ou celui du Comité Départemental d'Athlétisme, www.athle94.org) ou sur place dès 13h00.

En parallèle, vous pourrez vous initier à de nombreuses disciplines dès l'âge de 3 ans : escalade, équitation, capoeira ... Il y aura également notre habituel stand du CDOS avec du dessin sur tee-shirts et un atelier de sensibilisation au sport santé. Cette année, en collaboration avec le conseil départemental du Val-de-Marne, les activités d'initiation seront également présentes le dimanche (de 11h à 18h). L'ensemble de ces activités sont entièrement gratuites. Retrouvez toutes les informations sur notre site.

CDOS 94

38/40 rue Saint Simon
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org
Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org
Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES
Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES ,
Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.
Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport., le Figaro..